

Le Burundi obtient 150,2 M \$ d'assistance de la dette auprès de la BAD

ARIB News, 23/04/2009 - Source BADBUJUMBURA, Burundi - Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé l'admission du Burundi à un allègement de dette de 150,2 millions de dollars en valeur actuelle nette fin + (équivalent à 241,7 millions de dollars, en valeurs nominale) après avoir atteint le point d'achèvement au titre de l'assistance aux Pays pauvres très endettés (PPTe) renforcée. Le Burundi bénéficiera d'un allègement de dette d'un montant de 15,38 millions de dollars en valeur nominale au titre de l'Initiative de la dette multilatérale (IADM) aux termes des mesures approuvées par le Conseil mercredi, 22 avril 2009, à Tunis. L'allègement global de la dette au titre de l'Initiative PPTe du Burundi, estimé à 832,6 millions de dollars en valeur actualisée nette (VAN) fin 2004, se répartit comme suit : 705,8 millions de dollars EU par les créanciers multilatéraux (84,8 pour cent); 121,0 millions de dollars EU par les créanciers bilatéraux (14,5 pour cent); 5,8 millions de dollars EU par les créanciers commerciaux (0,7 pour cent); 150,2 millions de dollars EU de la part de la BAD (21,3%) du total fournie par l'ensemble des créanciers. L'allègement de dette irrévocable d'un montant de 150,2 millions de dollars en valeur actuelle nette fin 2004, équivalent à 241,70 millions de dollars en valeur nominale, couvre la période de 2005 à 2035. Une partie de l'allègement de dette estimé à 26,3 millions de dollars en VAN fin 2004 a été octroyé à l'opération purement arriérée menée par le Groupe de la Banque avant le point de décision. L'allègement restant, 123,9 millions de dollars sera fourni durant la période de 2005 à 2035. Environ 20 % de cet allègement de dette restant, 24,8 millions de dollars sera financé par les ressources internes du Groupe de la Banque et 80 % par les contributions issues du Fonds fiduciaire PPTe. Une partie de la contribution du Fonds fiduciaire PPTe équivalent à 20,7 millions de dollars en valeur actuelle nette a été octroyée au Burundi sous la forme d'allègement de dette interne durant la période de 2005-2008. Suite à l'approbation du point d'achèvement, le Burundi bénéficiera, au titre de l'allègement de l'IADM, d'un allègement additionnel auprès de trois institutions financières multilatérales, la Banque mondiale (IDA), le FMI et la BAD. L'IDA fournira un allègement de la dette de 98,3 millions de dollars, le FMI, 9,2 millions de DTS, et la BAD, 15,38 millions de dollars, (10,48 millions d'UC), le tout en termes nominaux. Le 29 janvier 2009, le Burundi est devenu le 20e pays membre régional (PMR) à atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTe renforcée. En conséquence, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé en sa faveur un concours d'allègement de sa dette d'un montant de 832,6 millions de dollars, en VAN fin 2004, qui comprend un concours d'allègement de sa dette d'un montant de 150,2 millions de dollars du Groupe de la Banque.